

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE  
MRC DE L'ISLET**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024**

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 4 mars 2024 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Le conseiller Sébastien Thibault est absent. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

**1. MOT DE BIENVENUE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2024-045

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Richard Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024**

2024-046

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution  
ou annotation

2024-047

2024-048

2024-049

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 février 2024 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la greffière-trésorière adjointe présente à l'assemblée en cours.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été soulevée.

**5. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS**

**5.1. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseiller Sébastien Thibault soit nommé maire suppléant pour les quatre prochains mois.

**5.2. PROMESSE D'ACHAT – 220 ET 223, RUE PRINCIPALE**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile fasse l'acquisition des propriétés du 220 et 223, rue Principale au coût de 110 000\$, et autorise le maire, M. Mario Leblanc, et la directrice générale, Mme Alexandra Dupont, à signer pour et au nom de la municipalité.

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1. ENTENTE DE COLLABORATION – AMBULANCES L'ISLET-SUD**

ATTENDU QUE les compagnies ambulancières ont un nouveau contrat de service couvrant la période de 2023 à 2026 qui prévoit un plan afin d'assurer la continuité des Services ambulanciers et d'éviter une rupture de service ou sa prolongation;

ATTENDU QUE les services ambulanciers offrent un service essentiel 24 heures sur 24;

ATTENDU QUE l'entreprise ambulancière doit prévenir et diminuer les risques de rupture de services;

ATTENDU QUE la volonté des partenaires est de collaborer entre eux et de mieux coordonner les actions de manière à agir dans l'intérêt de la population desservie;

ATTENDU QUE Ville St-Pamphile a un endroit muni d'une génératrice où Ambulances L'Islet-Sud pourrait stationner le véhicule ambulancier, entreposer de la fourniture médicale et permettre aux paramédics de s'abriter temporairement;

ATTENDU QUE cet engagement n'est que pour un cas de force majeure où l'établissement des ambulances L'Islet-Sud ne pourrait servir sécuritairement ou convenablement;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Ville St-Pamphile s'engage à fournir un endroit minimalement chauffé à Ambulances L'Islet-Sud pour y stationner un véhicule ambulancier et permettre aux paramédics d'en faire leur point d'attente en cas de force majeure pour le temps nécessaire à la remise en état des lieux d'affaires de l'entreprise afin d'assurer le maintien du service préhospitalier et éviter une rupture de service;



N° de résolution  
ou annotation

Qu'en cas de force majeure, la municipalité se réserve le droit d'utiliser ses infrastructures afin d'également maintenir les services à la population, tout en collaborant avec Ambulances L'Islet-Sud pour éviter une rupture de service;

Qu'en cas de nécessité des infrastructures de la municipalité par Ambulances L'Islet-Sud sur un délai de plus de deux semaines, ladite engagement se devra d'être révisée par les deux parties afin de convenir à des solutions communes pour maintenir les services préhospitaliers et les services municipaux;

D'autoriser la directrice générale à signer le document d'entente pour et au nom de la municipalité.

**6.2. ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES DE SERVICE INCENDIE – MRC L'ISLET**

M. le maire fait part de l'offre de la MRC de L'Islet pour l'achat regroupé d'équipement et de fournitures de service incendie. Cependant, les élus décident de ne pas participer pour l'année 2024.

**7. TRANSPORT**

**7.1. DISPOSITION DE BIEN – TRACKLESS 2001**

Le point est reporté à la séance du 2 avril 2024.

**7.2. AIDE FINANCIÈRE – RELANCE DE SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Karine Godbout  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité autorise le maire, M. Mario Leblanc, et la directrice générale, Mme Alexandra Dupont, à signer pour et au nom de la municipalité la convention d'aide financière pour l'octroi d'un montant de 30 118\$ pour le financement du transport collectif pour l'exercice financier 2023-2024.

**7.3. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE**

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité autorise la directrice générale à présenter un appel d'offres dans le Système électronique d'appels d'offres pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse, et par le fait même, de la reprise de sa chargeuse-rétrocaveuse JCB 2011.

**7.4. DISPOSITION DE BIEN – CAMIONNETTE FORD 1985**

Le point est reporté à la séance du 2 avril 2024.

**7.5. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Richard Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions pour le déneigement des rangs et des rues de la Ville de Saint-Pamphile en deux options :

- 1- Sur une période de trois ans, soit 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ;
- 2- Sur une période de cinq ans, soit 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

2024-050

2024-051

2024-052



N° de résolution  
ou annotation

**7.6. DEMANDE D'APPUI – TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Karine Godbout  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'appuyer les démarches de Transport Adapté L'Islet-Sud auprès du Ministère des Transports afin de réajuster les règles d'attribution de la subvention dudit organisme.

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**8.1. SUIVI MTQ – RÉSEAU PLUVIAL RUE PRINCIPALE**

M. le maire fait part à la population de la communication reçue du Ministère des Transports par rapport aux relevés qui seront effectués pour les conduites pluviales de la rue Principale, et par rapport aux travaux qui seront faits entre le 652 et le 668, route Elgin Nord.

**8.2. DEMANDE D'APPUI – MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU CLUB DE GOLF ST-PAMPHILE**

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE confirmer que le projet de mise à niveau du système d'épuration des eaux usées du Club de Golf St-Pamphile ne contrevient à aucun règlement municipal, tel que présenté par les documents de Jean Massé, ingénieur;

D'appuyer le projet de mise à niveau du système d'épuration des eaux usées du Club de Golf St-Pamphile.

**9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun point.

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**10.1. TARIFICATION LOISIRS 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la tarification des loisirs pour l'année 2024 soit acceptée :

	<b>Hockey mineur</b>		
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant
MAHG (première année) :	Gratuit		
MAHG 1 et 2 :	180 \$	169 \$	159 \$
MAHG 3 et 4 :	236 \$	226 \$	215 \$
Alliés – Atome à Junior :	342 \$	332 \$	321 \$
Extérieur à L'Islet-Sud :	500 \$		

	<b>Patinage artistique</b>		
Bout d'Choux (première année) :	62 \$	*Selon Patinage Canada frais de base	
Bout d'Choux (régulier) :	124 \$		
	<b>Patinage Plus</b>		
	Première année :	173 \$	
	2 fois semaine (régulier):	217 \$	205 \$ 194 \$
	1 fois semaine :	137 \$	
	Extérieur à L'Islet-Sud :	317 \$	
	Semi-Privé (extra):	40 \$	
	Semi-Privé extérieur de L'Islet sud (extra):	58 \$	
	<b>Star :</b>		
	1 jours/semaine sans cours :	231 \$	
	1 jours/semaine : 4 cours et moins :	286 \$	
	1 jours/semaine : 5 cours et plus :	320 \$	



N° de résolution  
ou annotation

2 jours/semaine, 4 cours et moins :	354 \$
2 jours/semaine, 5 cours et plus :	408 \$
3 jours/semaine, 4 cours et moins :	408 \$
3 jours/semaine, 5 cours et plus :	458 \$
Star 1 cour de groupe seulement :	250 \$
Journée supplémentaire à la pièce :	8 \$
Journée supplémentaire à la pièce extérieur au club:	12 \$
Montant supplémentaire fixe extérieur de L'Islet-sud :	100 \$

**Piscine municipale**

Cours de natation Junior (par session) :	91 \$	86 \$	81 \$
Ste-Perpétue et extérieur L'Islet-Sud :	133 \$		
Cours de natation préscolaire :	47 \$	42 \$	37 \$
Ste-Perpétue et extérieur L'Islet-Sud:	68 \$		
Cours d'aquaforme/conditionnement physique (à la fois) :	10 \$		
Cours de conditionnement physique/aquaforme (par session):	91 \$		
Cours de natation adulte (7 cours)	64 \$		
Bain Libre 2024	Gratuit pour tous		

**Tennis**

Réservation du terrain :	14 \$ /heure
--------------------------	--------------

**Baseball**

Réservation du terrain pour une ligue : 31\$/soir
---

**Soccer et Dek hockey (ADULTE)**

Soccer Adulte	53 \$
Soccer Adulte 1 semaine/deux * avec preuve	32 \$
Dek Hockey	121 \$
Dek Hockey Adulte 1 semaine/deux * avec preuve	76 \$

**Baseball, soccer et dek hockey (mineur)**

1 sport : Baseball, soccer ou dek hockey	42 \$	37 \$	32 \$
2 sports : Baseball et/ou soccer et/ou dek hockey	70 \$	65 \$	60 \$
3 sports : Baseball, soccer et dek hockey	98 \$	91 \$	86 \$
Extérieur L'Islet-sud			
1 sport : Baseball, soccer ou dek hockey	61 \$	54 \$	46 \$
2 sports : Baseball et/ou soccer et/ou dek hockey	103 \$	95 \$	87 \$
3 sports : Baseball, soccer et dek hockey	143 \$	133 \$	126 \$

**Terrain de jeux**

TDJ 4-5 ans (2 jours/sem), été complet	152 \$		
St-Adalbert et Ste-Perpétue et Ste-Félicité	212 \$		
TDJ 4-5 ans (2 jours/sem), à la semaine	44 \$		
St-Adalbert et Ste-Perpétue et Ste-Félicité	60 \$		
TDJ régulier, été complet, avec sorties	290 \$	279 \$	269 \$
St-Adalbert et Ste-Perpétue	423 \$	413 \$	402 \$
TDJ régulier, été complet, sans sorties *	230 \$	218 \$	208 \$
St-Adalbert et Ste-Perpétue	336 \$	326 \$	315 \$
TDJ régulier, à la semaine*	42\$/semaine sorties non comprises		
	*Ajout de sorties à la pièce à 35\$/ par sortie		
St-Adalbert et Ste-Perpétue	62\$/semaine Sorties non comprises		

Service de garde **GRATUIT 2024**

**11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME**

**11.1. RAPPORT SUR LES PERMIS**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Karine Godbout

2024-056

0903



N° de résolution  
ou annotation

**2024-057**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le rapport sur l'émission des permis suivants, pour la période de février 2024, soit par la présente accepté :

Marc Saint-Germain	80, route de la Grande-Rivière-Noire
Marc-Antoine Abran	240, rang des Gagnon
Philippe Whitton	79, petit rang du Nord

**11.2. MANDATS CCU**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE confirmer les mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme :

Francine Couette :

Novembre 2023 à novembre 2025

Richard Côté :

Novembre 2023 à novembre 2025

Clément Vaillancourt :

Novembre 2022 à novembre 2024

M. Vaillancourt a démissionné de son poste de membre du CCU en janvier 2024.

Louis-Georges Bérubé :

Termine le mandat de M. Clément Vaillancourt.

Février 2024 à novembre 2024.

**2024-058**

**11.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 63, RUE INDUSTRIELLE**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif d'urbanisme pour le 63, rue Industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande à la municipalité d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande et du dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Gaétan Ancil

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile autorise la demande de dérogation mineure du 63, rue Industrielle.

**2024-059**

**11.4. RENOUELEMENT ADHÉSION – DESTINATION RÉGION L'ISLET**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile accepte de renouveler son adhésion à Destination Région L'Islet au coût de 225\$ + taxes pour l'année 2024.





N° de résolution  
ou annotation

2024-061

2024-062

**11.5. VENTE DE TERRAIN RÉSERVE FONCIÈRE – ANDRÉANNE THIBAUT & JUAN MERCIER-BELANGER**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de St-Pamphile accepte de vendre un terrain de la réserve foncière étant le lot 5 867 826 à Mme Andréanne Thibault et M. Juan Mercier-Bélanger aux conditions suivantes :

- Payer pour le terrain concerné un montant de 9 547.10\$. Le coût du fond de terre inclus dans ce prix de vente représente un montant de 1 946.12\$ plus taxes. Le coût des services non taxable est de 7 600.98\$.
- L'acquéreur s'engage à ériger une résidence neuve sur le terrain acquis dans un délai d'une année après la signature de l'acte de vente ou à rétrocéder sur simple demande de la Ville ledit terrain pour le même prix que la présente transaction et en assumant le coût des différentes transactions.
- L'acheteur prend le terrain tel que vu.
- Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents requis à la conclusion de la présente entente.

**12. FINANCES**

**12.1. DÉPENSES SUR VISA – JANVIER 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'un montant de 2 748.17\$ soit confirmé pour les dépenses effectuées sur la carte Visa pour le mois de janvier 2024, puisque l'information était manquante lors de de la séance du conseil de février 2024.

**12.2. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de février 2024 au montant de 310 731.09\$ et les achats figurants sur la carte VISA pour le mois de février 2024 au montant de 1 513.72\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

**13. CORRESPONDANCES**

**13.1. DEMANDE DE COMMANDITE – SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES 2024 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE**

M. le maire fait part à la population de la demande de commandite du Centre d'action bénévole pour la soirée reconnaissance des bénévoles 2024. Puisque la municipalité investit déjà pour un événement annuel afin de remercier ses bénévoles, les élus décident de ne pas participer.

**13.2. SUIVI – DEMANDE DE PARTICIPATION À UN PLAN DE VISIBILITÉ – CLUB DE GOLF**



**2024-063**  
N° de résolution  
ou annotation

Monsieur le maire fait part de la demande à la population et avise que le sujet sera resoumis à une séance subséquente si les besoins financiers ne sont pas comblés par d'autres partenaires.

**13.3. DEMANDE DE COMMANDITE – LIGUE DE DEK HOCKEY ÉLITE**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la ville offre quatre heures de location sans frais à la ligue de dek hockey élite pour la saison 2024.

**13.4. COLLECTE DE FONDS – MINIGOLF ÉCOLE SECONDAIRE LA RENCONTRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la ville offre 100\$ en commandite pour ce projet qui répond à la MADA.

**13.5. DEMANDE DE COMMANDITE – RELAIS POUR LA VIE 2024**

M. le maire fait part à la population de la demande de commandite pour le relais pour la vie 2024, et invite la population à participer à cet événement.

**13.6. DEMANDE LETTRE D'APPUI – BRIS DE SERVICES AU CLSC DE ST-PAMPHILE**

CONSIDÉRANT QUE Valérie Miville, infirmière praticienne spécialisée (ISPL) au CLSC de St-Pamphile, quittera le CISSS le 8 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette situation occasionnera un bris de service à la population;

CONSIDÉRANT QU'il ne restera qu'un seul médecin pour desservir la population de L'Islet-Sud;

CONSIDÉRANT QU'il y a un besoin urgent d'engager un(e) ISPL ou un(e) médecin pour offrir un service adéquat;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de St-Pamphile soutienne l'initiative et les démarches de la municipalité de St-Adalbert dans le dossier;

QUE la municipalité de St-Pamphile demande aux dirigeants du CLSC de St-Pamphile et du CISSS de voir rapidement à l'intégration d'un(e) nouveau/nouvelle ISPL ou d'un(e) médecin afin de desservir efficacement la population de L'Islet-Sud.

**14. TOUR DE TABLE DES ÉLUS**

Chacun des élus communique de l'information à la population à propos de leurs dossiers.

**15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Gaétan Antil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente assemblée soit close. Il est 20 : 48.

**2024-064**

**2024-065**

**2024-066**